



Ai-je droit au chômage si je décide de ne plus me présenter...

Par **JEREM84**, le **30/09/2009** à **14:23**

Bonjour,
VOILA SUITE A UN REFUS D AUGMENTATION QUI M ETAIT POURTANT PROMIS, J AI DECIDE DE NE PLUS ME PRESENTE A MON LIEU DE TRAVAIL. MA QUESTION ET LA SUIVANTE: AURAI-JE DROIT AU CHOMAGE? PUISQUE JE N'I VAIS PLUS, MON PRATON VA FORCEMENT ME VIRÉ NON? MERCI BONNE JOURNÉE A VOUS

Par **Visiteur**, le **30/09/2009** à **18:16**

bonjour,

n'écrivez pas en majuscule sur un forum...

et bien non votre employeur n'est pas obligé de vous "virer"... ou du moins vous licencier.. il peut vous laisser en abandon de poste.. sans salaire.....

Par **JEREM84**, le **01/10/2009** à **08:16**

dsl pour les majuscules...

je l'ai eu au telephone hier soir et il a bien décidé de me viré mais je n'aurai pas le droit au chômage car il est remonté contre moi. En plus de ma décision un peu litigieuse dans le

contexte actuel d'avoir voulu quitter un cdi, le malheur si est mêlé..je lui et expliqué que j'avais cassé ma voiture que les seul economies je l'ai et investi dans une nouvelle voiture qui ne fonctionne pas!!!!il ne veux rien savoir,ai-je une solution pour avoir le droit au chomage,au moins le temps que je puisse me retourné...je suis perdu je ne suis pas de la region je ne connais personne qui pourrait m aider au moins pour me preté une voiture.